



## Commune de Mont-Noble

### Information publique

**AVANT-PROJET DE MODIFICATION PARTIELLE DU PAZ ET RCCZ :  
AGRANDISSEMENT DE LA ZONE D'INTERET GENERAL AU LIEU-DIT  
« LE CRETETET », A VERNAMIEGE**

Conformément à l'article 33, alinéas 1 et 1bis de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, l'administration communale de Mont-Noble soumet à l'information publique durant 30 jours, soit du 07.06.2019 au 07.07.2019, l'avant-projet de modification partielle du PAZ et RCCZ : agrandissement de la zone d'intérêt général au lieu-dit « Le Crettèt », à Vernamiège.

Les dossiers y relatifs peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture officielle.

Les observations peuvent être adressées par écrit au Conseil Municipal dans les 30 jours dès la présente publication.

**L'Administration communale**

Mont-Noble, le 7 juin 2019